Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site **www.medialex.fr**

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht la ligne.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Communauté de communes
SÈVRE ET LOIRE (CCSL)

Commune de
SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Projet de modification n° 1
du Plan local d'urbanisme (PLU)
de Saint-Julien-de-Concelles

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A20210708-182, Mme la Présidente de la CCSL responsable du projet, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du PLU de Saint-Julien-de-Concelles qui se déroulera du 13 septembre à 9 h 00 au 15 octobre 2021 à 17 h 00. Mme Aude Vouzellaud a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.
Elle est chargée de diriger l'enquête et se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, 4, rue des Heurthauds, pendant les créneaux des permanences :
- le lundi 13 septembre de 9 h 00 à 12 h 30,
- le samedi 25 septembre de 9 h 00 à
12 h 00,
- le mercredi 29 septembre de
14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 7 octobre de 9 h 00 à
12 h 30 (priorité sera donnée aux rendez-vous téléphoniques ce jour-là),
- le vendredi 15 octobre de 15 h 00 à
17 h 00.
Pour les personnes ne pouvant pas venir en mairie, il sera possible d'appeler le 02 40 54 10 40 pour prendre un rendez-vous téléphonique avec la commissaire enquêtrice, en priorité lors de la permanence dédiée. Pendant la stricte durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Saint-Julien-de-Concelles, aux jours et horaires d'ouverture et selon les modalités d'accueil du public en vigueur, où il sera également accessible sur un poste informatique.
Les informations relatives à l'enquête publique et le dossier d'enquête en version numérique pourront également être consultés sur le site internet de la CCSL :
https://urbanisme.ccsevreloire.fr/rubrique/procedures-en-cours/
ou celui de la mairie :
https://saintjuliendeconcelles.fr
Le public pourra consigner ses observations pendant la stricte durée de l'enquête :
- sur le registre d'enquête situé à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles aux jours et heures habituels d'ouverture, ou,
- par voie postale adressée à la commissaire enquêtrice à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, 4, rue des Heurthauds, BP 33, 44450 Saint-Julien-de-Concelles, ou,
- par courriel à l'adresse suivante : plu@ccsevreloire.fr (objet : EP Concelles).
La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo.
Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur les sites internet dans les meilleurs délais.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la CCSL ainsi qu'à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, ainsi que sur les sites internet pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par la commissaire enquêtrice la CCSL sera amenée à se prononcer par délibération sur l'approbation du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Les notaires, conseil des familles

Depuis toujours, les notaires règlent les problèmes juridiques et fiscaux concernant la famille et le patrimoine familial : contrats de mariage, donations et testaments, conventions d'indivision, sociétés civiles familiales, règlements de successions, etc.
Ils sont les témoins des changements qui affectent les structures familiales traditionnelles (diminution des mariages, augmentation des divorces et des unions libres) et les patrimoines familiaux (besoin de mobilité, adaptation aux différents âges de la vie, mise en place de solidarités familiales, chômage et surendettement).
Ils répondent aux nouveaux besoins que ces changements entraînent, en apportant les solutions juridiques et fiscales adaptées à chaque cas.
Les notaires ne se contentent pas de régler techniquement, a posteriori, les problèmes patrimoniaux posés par un événement familial tel qu'un divorce, un décès ou un accident engendrant un handicap physique ou mental. Ils sont aussi des conseillers familiaux qui peuvent à tout moment être consultés pour préparer la transmission des biens, modifier la structure du patrimoine en fonction des besoins présents et futurs (logement, complément de retraite).
Les notaires sont les véritables conseillers juridiques et patrimoniaux des familles. Ils contribuent à prévenir les conflits et à limiter aux cas extrêmes les lenteurs et aléas des recours aux tribunaux.

Région des PAYS DE LA LOIRE

Relative au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté de la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 16 juillet 2021, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Pays de la Loire.
1 - Objet et dates de l'enquête publique :
En application de l'article L.4251-6 du Code général des collectivités territoriales, le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) des Pays de la Loire, arrêté à la session du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020, est soumis à enquête publique. L'autorité responsable du projet est la Région des Pays de la Loire.
Cette enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs est prescrite du lundi 13 septembre 2021 à 9 h 00 au vendredi 15 octobre 2021 à 17 h 00 portant sur le projet de SRADDET des Pays de la Loire.
La Loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Régions l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), qui fixe des objectifs de moyen et long terme pour le territoire régional dans les 11 domaines suivants : l'équilibre et l'égalité des territoires ; l'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional ; le désenclavement des territoires ruraux ; l'habitat ; la gestion économe de l'espace ; l'intermodalité et le développement des transports ; la maîtrise et la valorisation de l'énergie ; la lutte contre le changement climatique ; la pollution de l'air ; la protection et la restauration de la biodiversité ; la prévention et la gestion des déchets.
Pour assurer sa transversalité, le SRADDET intègre et se substitue aux schémas cités dans l'ordonnance du 27 juillet 2016 : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ; le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ; le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ; le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT).
Le SRADDET s'adresse aux documents de planification et d'urbanisme locaux à savoir les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) (à défaut de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme (PLU(i)) ou Cartes communales), les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), les Chartes de Parcs naturels régionaux (PNR), les Plans de mobilités, ainsi qu'aux décisions des acteurs des filières déchets du fait de l'intégration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) (R. 4251-12 du Code général des collectivités territoriales).
Le SRADDET se structure en trois grands blocs :
- le rapport constitué d'un état des lieux synthétique du territoire, de la stratégie d'aménagement, des objectifs la déclinant et de la carte d'objectifs illustrative et indicative au 1/150 000ème,
- le fascicule comportant les règles et les mesures d'accompagnement permettant de faciliter leur mise en oeuvre,
- les annexes avec en particulier le rapport d'évaluation environnementale, le Schéma Régional de Cohérance Ecologique et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets intégrés au schéma d'aménagement.
L'enquête publique se déroule sur le territoire de la région des Pays de la Loire.
Le siège de l'enquête est fixé à l'Hôtel de Région, situé 1, rue de la Loire, 44966 Nantes cedex 9.
2 - Composition de la commission d'enquête :
La commission d'enquête, désignée par le président du tribunal administratif de Nantes par décision en date du 8 juin 2021 et modifiée en date du 8 juillet 2021, est composée des membres suivants :
Présidente : Mme Brigitte Chalopin, juriste.
Membres titulaires :
M. Daniel Busson, cadre bancaire retraité,
Mme Anne-Claire Maugrion, cadre retraité de la fonction publique territoriale,
M. Thierry Lambert, directeur de l'agence départementale Orne Développement.
M. René Prat, retraité de l'armée.
En cas d'empêchement de Mme Brigitte Chalopin, la présidence de la commission sera assurée par M. Daniel Busson, membre titulaire de la commission.
3 - Composition et consultation du dossier :
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces suivantes :
1. l'arrêté d'avis d'ouverture de l'enquête publique
2. la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 relative à l'arrêt de projet du SRADDET
3. le document de présentation synthétique du projet de SRADDET
4. le projet de rapport d'objectifs
5. les planches cartographiques indicatives au 1/150 000ème
6. le projet de fascicule de règles
7. les annexes :
- le rapport d'évaluation environnementale dont son résumé non technique,
- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté en octobre 2019,
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique adopté en octobre 2015 et son bilan,
- le bilan du Schéma Régional Climat Air Energie (mars 2018),
- la grille de lecture de l'armature urbaine.
8. la synthèse de la consultation publique des habitants de la région,
9. le recueil des avis reçus lors de la consultation des EPCI et établissements Publics de SCOT étendu aux départements et chambres consulaires régionales,
10. la synthèse des avis des EPCI et établissements Publics de SCOT réglementaires reçus dans les délais impartis,
11. l'avis de la CTAP du 27 avril 2021,
12. l'avis du CESER du 29 mars 2021,
13. l'avis de l'Autorité environnementale (CGEDD) du 21 avril 2021,
14. le mémoire en réponse de la Région des Pays de la Loire à l'avis de l'Autorité environnementale.

Ce dossier est consultable, 7j/7 et 24h/24 depuis le premier jour de l'enquête à 9 h 00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17 h 00, sur le site internet suivant : https://registredemat.fr/enquetepublique-sraddetpaysdelaloire
Les demandes d'informations ou de communication du dossier d'enquête, peuvent être adressées, aux frais du demandeur, à la Direction de projet SRADDET, par voie postale à La Région des Pays de la Loire, Direction Générale Adjointe des Territoires, de la Ruralité et des Politiques Européennes, 1, rue de la Loire, 44966 Nantes cedex 9, et par voie électronique à :
sraddet@paysdelaloire.fr
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, est consultable aux jours et heures habituelles d'ouverture au public des lieux listés ci-dessous, à l'exception des jours fériés ou chômés.
Lieu, adresse, horaires d'ouverture :
Loire-Atlantique :
Hôtel de Région (siège de l'enquête), 1, rue de la Loire à Nantes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30.
Hôtel de ville de Nantes, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville à Nantes, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Maine-et-Loire :
Hôtel de ville d'Angers, boulevard de la Résistance et de la Déportation à Angers, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30. Le jeudi de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30.
Mayenne :
Hôtel de ville de Laval, place du 11-Novembre à Laval, le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, du mardi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30, le samedi de 8 h 00 à 13 h 00.
Sarthe :
Hôtel de ville du Mans, place Saint-Pierre au Mans, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.
Vendée :
Hôtel de ville de La Roche-sur-Yon, place du Théâtre à La Roche-sur-Yon, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
4 - Modalités de contribution du public :
Le public dispose de trois modalités de contribution :
- dans les lieux d'enquête déterminés sur les cinq départements, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par les membres de la commission d'enquête, est déposé et mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions aux jours et heures habituelles d'ouverture au public de ces mêmes lieux, à l'exception des jours fériés ou chômés.
- pendant toute la durée de l'enquête, des observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressées par courrier à l'attention de la présidente de la commission d'enquête du SRADDET Pays de la Loire, à la Région des Pays de la Loire, Direction de de projet SRADDET, Direction Générale Adjointe des Territoires, de la Ruralité et des Politiques Européennes, 1, rue de la Loire, 44966 Nantes cedex 9, et par voie électronique à :
enquetepublique-sraddetpaysdelaloire@registredemat.fr
- pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront également être formulées sur un registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse suivante : https://registredemat.fr/enquetepublique-sraddetpaysdelaloire
L'ensemble des observations reçues par courrier, par courriel et celles exprimées dans les registres d'enquête «papier» seront publiées sur le registre dématérialisé et consultables par le public à l'adresse suivante :
https://registredemat.fr/enquetepublique-sraddetpaysdelaloire
5 - Permanences de la commission d'enquête :
La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs membres se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter l'exemplaire du dossier et présenter leurs observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivants, dans le respect des conditions sanitaires :
Lieu, adresse, jours et heures de permanence :
Loire-Atlantique :
Hôtel de Région (siège de l'enquête), 1, rue de la Loire à Nantes, lundi 13 septembre de 9 h 00 à 12 h 00, vendredi 15 octobre de 14 h 00 à 17 h 00.
Hôtel de ville de Nantes, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville à Nantes, mardi 21 septembre de 14 h 00 à 17 h 00, vendredi 1er octobre de 14 h 00 à 17 h 00.
Maine-et-Loire :
Hôtel de ville d'Angers, boulevard de la Résistance et de la Déportation à Angers, jeudi 16 septembre de 14 h 00 à 17 h 00, mercredi 29 septembre de 14 h 00 à 17 h 00, mardi 12 octobre de 9 h 00 à 12 h 00,
Mayenne :
Hôtel de ville de Laval, place du 11-Novembre à Laval, vendredi 17 septembre de 14 h 00 à 17 h 00, samedi 2 octobre de 9 h 00 à 12 h 00, lundi 11 octobre de 9 h 00 à 12 h 00.
Sarthe :
Hôtel de ville du Mans, place Saint-Pierre au Mans, mercredi 22 septembre de 9 h 00 à 12 h 00, lundi 27 septembre de 9 h 00 à 12 h 00, vendredi 8 octobre de 14 h 00 à 17 h 00.
Vendée :
Hôtel de ville de La Roche-sur-Yon, place du Théâtre à La Roche-sur-Yon, samedi 18 septembre de 9 h 00 à 12 h 00, jeudi 30 septembre de 14 h 00 à 17 h 00, mercredi 13 octobre de 9 h 00 à 12 h 00.
Conformément aux dispositions de l'article R.123-13 du Code de l'environnement, les observations du public déposées sur les registres d'enquête publique sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
6 - Adoption du schéma :
À l'issue de l'enquête publique, le projet de SRADDET, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera soumis à délibération du Conseil régional des Pays de la Loire.

nomination :
AND LAROCHE
me: groupement
érêt économique
ial : 32, rue de Varenne
75007 PARIS
iculée au RCS Paris
: 344 025 887

ANSFERT
DE SIÈGE
ANGEMENT
INISTRATEUR
ONTRÔLEUR
E GESTION

générale extraordinaire en
t 2021, a pris acte de la dé-
lme Oriane Bonifassi et de
uize, de leurs fonctions res-
ministrateur et de contrôleur
et des comptes à compter
jour.
a décidé de nommer en
uvel administrateur M. Nico-
en qualité de de nouveau
la gestion et des comptes
Guize, demeurant ensemble
ère, 69004 Lyon, à compter
21 et pour une durée indé-

a également décidé de
siège social du 32, rue de
007 Paris au lieu-dit Le Bois
680 Chaumes-en-Retz, à
3 août 2021.
portée au RCS.

s
bilières

GEMENT OFFERT
À LA VENTE
NT-HERBLAIN - 44800
Jean-Marie-Desbrosses

42 - T2 de 54,10 m2 **au rez-e. Copropriété de 52 lots - cédure en cours. Montant uel des charges de copro- euros. Type de chauffage : az - DPE : C. Montant es- penses annuelles d'énergie ge standard : 421 euros (es- alisée à partir des prix éner- de référence de l'année**

300 ¤ + 2 220 ¤ de frais de uits.*
ve de la libération effective t du respect de l'ordre de formément aux dispositions L.443-11 du CCH relatif aux logements sociaux. Visites z-vous. Remise des offres ossier complet) au plus tard ompter de la dernière publi- . Modalité et remise des of- nail, en main propre ou tout en. Offre et prix soumis à de ressources.
s préférentiels possibles se- ions de ressources du béné- politique tarifaire de l'orga-

SA d'HLM La Nantaise d'ha- "Le Service Immobilier", 1, allée des Hélices, BP 202 Nantes cedex 02, 02 53

me
imonial

Notaires

ANGEMENT DE
ME MATRIMONIAL
TABUTAUD

es d'un acte notarié reçu par cia Attias, notaire à Porni- 80) le 8 septembre 2021 il ré- M. Dominique Tabutaud, né le ore 1949 à Dunkerque (59140) alité française, et Mme Marie- stiou, son épouse, née le 18 sé- 948 à Concarneau (29900) de é française, demeurant ensem- chet (44380), mariés à la mairie perlé (29300), le 73avril 1978 égime de la communauté d'ac- t adopté pour l'avenir le régime munauté universelle.
ément à l'article 1397 alinéa 3 du l, les oppositions des créanciers être faites dans un délai de trois levront être notifiées à Me Patri- , notaire à Pornichet (44380).

anche ouest france
1 journal

Avis administratifs

Région des PAYS DE LA LOIRE

Relative au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté de la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 16 juillet 2021, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Pays de la Loire.
1 - Objet et dates de l'enquête publique :
En application de l'article L.4251-6 du Code général des collectivités territoriales, le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) des Pays de la Loire, arrêté à la session du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020, est soumis à enquête publique. L'autorité responsable du projet est la Région des Pays de la Loire.
Cette enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs est prescrite du lundi 13 septembre 2021 à 9 h 00 au vendredi 15 octobre 2021 à 17 h 00 portant sur le projet de SRADDET des Pays de la Loire.
La Loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Régions l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), qui fixe des objectifs de moyen et long terme pour le territoire régional dans les 11 domaines suivants : l'équilibre et l'égalité des territoires ; l'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional ; le désenclavement des territoires ruraux ; l'habitat ; la gestion économe de l'espace ; l'intermodalité et le développement des transports ; la maîtrise et la valorisation de l'énergie ; la lutte contre le changement climatique ; la pollution de l'air ; la protection et la restauration de la biodiversité ; la prévention et la gestion des déchets.
Pour assurer sa transversalité, le SRADDET intègre et se substitue aux schémas cités dans l'ordonnance du 27 juillet 2016 : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ; le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ; le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ; le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT).
Le SRADDET s'adresse aux documents de planification et d'urbanisme locaux à savoir les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) (à défaut de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme (PLU(i)) ou Cartes communales), les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), les Chartes de Parcs naturels régionaux (PNR), les Plans de mobilités, ainsi qu'aux décisions des acteurs des filières déchets du fait de l'intégration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) (R. 4251-12 du Code général des collectivités territoriales).
Le SRADDET se structure en trois grands blocs :
- le rapport constitué d'un état des lieux synthétique du territoire, de la stratégie d'aménagement, des objectifs la déclinant et de la carte d'objectifs illustrative et indicative au 1/150 000ème,
- le fascicule comportant les règles et les mesures d'accompagnement permettant de faciliter leur mise en oeuvre,
- les annexes avec en particulier le rapport d'évaluation environnementale, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets intégrés au schéma d'aménagement.
L'enquête publique se déroule sur le territoire de la région des Pays de la Loire.
Le siège de l'enquête est fixé à l'Hôtel de Région, situé 1, rue de la Loire, 44966 Nantes cedex 9.
2 - Composition de la commission d'enquête :
La commission d'enquête, désignée par le président du tribunal administratif de Nantes par décision en date du 8 juin 2021 et modifiée en date du 8 juillet 2021, est composée des membres suivants :
Présidente : Mme Brigitte Chalopin, juriste.
Membres titulaires :
M. Daniel Busson, cadre bancaire retraité,
Mme Anne-Claire Maugrion, cadre retraité de la fonction publique territoriale,
M. Thierry Lambert, directeur de l'agence départementale Orne Développement.
M. René Prat, retraité de l'armée.
En cas d'empêchement de Mme Brigitte Chalopin, la présidence de la commission sera assurée par M. Daniel Busson, membre titulaire de la commission.
3 - Composition et consultation du dossier :
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces suivantes :
1. l'arrêté d'avis d'ouverture de l'enquête publique
2. la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 relative à l'arrêt de projet du SRADDET
3. le document de présentation synthétique du projet de SRADDET
4. le projet de rapport d'objectifs
5. les planches cartographiques indicatives au 1/150000ème
6. le projet de fascicule de règles
7. les annexes :
- le rapport d'évaluation environnementale dont son résumé non technique,
- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté en octobre2019,
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique adopté en octobre 2015 et son bilan,
- le bilan du Schéma Régional Climat Air Energie (mars 2018),
- la grille de lecture de l'armature urbaine.
8. la synthèse de la consultation publique des habitants de la région,
9. le recueil des avis reçus lors de la consultation des EPCI et établissements Publics de SCOT étendu aux départements et chambres consulaires régionales,
10. la synthèse des avis des EPCI et établissements Publics de SCOT réglementaires reçus dans les délais impartis,
11. l'avis de la CTAP du 27 avril 2021,
12. l'avis du CESER du 29 mars 2021,
13. l'avis de l'Autorité environnementale (CGEDD) du 21 avril 2021,
14. le mémoire en réponse de la Région des Pays de la Loire à l'avis de l'Autorité environnementale.
Ce dossier est consultable, 7j/7 et 24h/24 depuis le premier jour de l'enquête à 9 h 00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17 h 00, sur le site internet suivant :
https://registredemat.fr/enquetepublique-sraddetpaysdelaloire
Les demandes d'informations ou de communication du dossier d'enquête, peuvent être adressées, aux frais du demandeur, à la Direction de projet SRADDET, par voie postale à La Région des Pays de la Loire, Direction Générale Adjointe des Territoires, de la Ruralité et des Politiques Européennes, 1, rue de la Loire, 44966 Nantes cedex 9, et par voie électronique à sraddet@paysdelaloire.fr
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, est consultable aux jours et heures habituelles d'ouverture au public des lieux listés ci-dessous, à l'exception des jours fériés ou chômés.
Lieu, adresse, horaires d'ouverture :
Loire-Atlantique :
Hôtel de Région (siège de l'enquête), 1, rue de la Loire à Nantes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30.
Hôtel de ville de Nantes, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville à Nantes, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Maine-et-Loire :
Hôtel de ville d'Angers, boulevard de la Résistance et de la Déportation à Angers, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30. Le jeudi de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30.
Mayenne :
Hôtel de ville de Laval, place du 11-Novembre à Laval, le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, du mardi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30, le samedi de 8 h 00 à 13 h 00.
Sarthe :
Hôtel de ville du Mans, place Saint-Pierre au Mans, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.
Vendée :
Hôtel de ville de La Roche-sur-Yon, place du Théâtre à La Roche-sur-Yon, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
4 - Modalités de contribution du public :
Le public dispose de trois modalités de contribution :
- dans les lieux d'enquête déterminés sur les cinq départements, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par les membres de la commission d'enquête, est déposé et mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions aux jours et heures habituelles d'ouverture au public de ces mêmes lieux, à l'exception des jours fériés ou chômés.
- pendant toute la durée de l'enquête, des observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressées par courrier à l'attention de la présidente de la commission d'enquête du SRADDET Pays de la Loire, à la Région des Pays de la Loire, Direction de projet SRADDET, Direction Générale Adjointe des Territoires, de la Ruralité et des Politiques Européennes, 1, rue de la Loire, 44966 Nantes cedex 9, et par voieélectronique à enquetepublique-sraddetpaysdelaloire@registredemat.fr
- pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront également être formulées sur un registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse suivante :
https://registredemat.fr/enquetepublique-sraddetpaysdelaloire
L'ensemble des observations reçues par courrier, par courriel et celles exprimées dans les registres d'enquête «papier» seront publiées sur le registre dématérialisé et consultables par le public à l'adresse suivante :
https://registredemat.fr/enquetepublique-sraddetpaysdelaloire
5 - Permanences de la commission d'enquête :
La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs membres se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter l'exemplaire du dossier et présenter leurs observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivants, dans le respect des conditions sanitaires :
Lieu, adresse, jours et heures de permanence :

Commune de GÉTIGNÉ

Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme Approbation par le conseil municipal du 9 septembre 2021

AVIS

Par délibération en date du 9 septembre 2021, le conseil municipal de Gétigné a décidé d'adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme concernant le projet de parc photovoltaïque sur le site de l'Écarpière.
Le dossier et la délibération sont mis en ligne sur le site internet de la mairie de Gétigné
(www.getigne.fr
http://www.getigne.fr)
et consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 (sauf le mardi et jeudi après-midi) et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Communauté de communes
SÈVRE ET LOIRE (CCSL)

Commune de SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Projet de modification nº 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Julien-de-Concelles

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté nº A20210708-182, Mme la Présidente de la CCSL responsable du projet, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de modification nº 1 du PLU de Saint-Julien-de-Concelles qui se déroulera du 13 septembre à 9 h 00 au 15 octobre 2021 à 17 h 00. Mme Aude Vouzellaud a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.
Elle est chargée de diriger l'enquête et se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, 4, rue des Heurthauds, pendant les créneaux des permanences :
- le lundi 13 septembre de 9 h 00 à 12 h 30,
- le samedi 25 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 29 septembre de 14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 7 octobre de 9 h 00 à 12 h 30 (priorité sera donnée aux rendez-vous téléphoniques ce jour-là),
- le vendredi 15 octobre de 15 h 00 à 17 h 00.
Pour les personnes ne pouvant pas venir en mairie, il sera possible d'appeler le 02 40 54 10 40 pour prendre un rendez-vous téléphonique avec la commissaire enquêtrice, en priorité lors de la permanence dédiée. Pendant la stricte durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Saint-Julien-de-Concelles, aux jours et horaires d'ouverture et selon les modalités d'accueil du public en vigueur, où il sera également accessible sur un poste informatique.
Les informations relatives à l'enquête publique et le dossier d'enquête en version numérique pourront également être consultés sur le site internet de la CCSL :
https://urbanisme.ccsevreloire.fr/rubrique/procedures-en-cours/
ou celui de la mairie :
https://saintjuliendeconcelles.fr
Le public pourra consigner ses observations pendant la stricte durée de l'enquête :
- sur le registre d'enquête situé à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles aux jours et heures habituels d'ouverture, ou,
- par voie postale adressée à la commissaire enquêtrice à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, 4, rue des Heurthauds, BP 33, 44450 Saint-Julien-de-Concelles, ou,
- par courriel à l'adresse suivante : plu@ccsevreloire.fr (objet : EP Concelles).
La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo.
Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur les sites internet dans les meilleurs délais.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la CCSL ainsi qu'à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, ainsi que sur les sites internet pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par la commissaire enquêtrice la CCSL sera amenée à se prononcer par délibération sur l'approbation du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Département de LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de LA BAULE-ESCOUBLAC

Arrêté portant constatation de la vacance de parcelles Forêt d'Escoublac à La Baule-Escoublac

AVIS

Par arrêté nº 121 en date du 30 juin 2021, la commune de La Baule-Escoublac a engagé une procédure portant constat de bien vacant et sans maître pour les parcelles désignées ci-après, lieux-dits "La Ville Haigand" et "Le Bois d'Amour", au Sud de l'avenue Antoine-Louis.
Parcelles référencées :
- BI 108, 5 m2,
- BI 130, 89 m2
- BI 131, 313 m2,
- BI 134, 284 m2
- BI 135, 192 m2,
- BI 139, 1 409 m2,
- BI 145, 1 428 m2,
- BI 32, 1 190 m2,
- BI 38, 2 090 m2,
- BI 39, 3 195 m2.
Ces parcelles font partie de la forêt d'Escoublac et sont à ce titre, grevées par la servitude "Espaces Boisés Classés".
Toute personne susceptible de s'en réclamer propriétaire est invitée à se faire connaître auprès de la Direction de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture au public*, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, hors mercredi et vendredi après-midi, dans un délai de six mois à compter de la présente publication.
* Direction de l'Urbanisme joignable au 02 51 75 75 42/43.

Signé :
M. Franck LOUVRIER
Maire de La Baule-Escoublac.

Département de LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de LA BAULE-ESCOUBLAC

Arrêté portant constatation de la vacance d'une parcelle Secteur de Kerquessaud à La Baule-Escoublac

AVIS

Par arrêté nº 122 en date du 30 juin 2021, la commune de La Baule-Escoublac a engagé une procédure portant constat de bien vacant et sans maître pour la parcelle désignée ci-après, située en plein coeur d'un ensemble parcellaire non construit, entre la route de Ker Rivaud et la route de Kerquessaud.
Parcelle référencée : CT 22, 897 m2, lieu-dit " Villeneuve".
Cette parcelle est intégralement grevée par l'emplacement réservé nº 16N inscrit au PLU de la commune pour la réalisation du futur centre technique municipal.
Toute personne susceptible de s'en réclamer propriétaire est invitée à se faire connaître auprès de la Direction de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture au public*, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, hors mercredi et vendredi après-midi, dans un délai de six mois à compter de la présente publication.
* Direction de l'urbanisme joignable au 02 51 75 75 42/43.

Signé :
M. Franck LOUVRIER
Maire de La Baule-Escoublac.

Notre publication adhère à

ARPP

dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au

ARPP

autorité de régulation professionnelle de la publicité
23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Immobilier

La commune aussi peut s'approprier un bien

Une commune peut, comme un particulier, devenir propriétaire d'un terrain qu'elle occupe paisiblement depuis trente ans.
Une commune peut, au bout de ce délai, constater qu'un propriétaire a laissé s'établir un chemin sur son terrain et le déclarer "chemin rural".
En laissant sur son terrain un passage ouvert, en laissant la commune procéder à son entretien comme si elle en était propriétaire, le véritable propriétaire a pris le risque d'en être dépossédé.
Par la suite, la commune a ajouté que ce chemin étant utilisé depuis longtemps par le public, il avait les caractères d'un chemin rural, ouvert à la circulation de tous.
A l'inverse, la Cour de cassation a jugé en juin 2015 qu'un chemin rural, étant une propriété privée de la commune, pouvait faire, de la même manière, l'objet d'une appropriation par un riverain.
(Cass. Civ 3, 1.2.2018, Y 16-23.200).

Environnement

Les détritus dans le jardin, troubles

Chaque vendredi : Ouest-France et son TV Magazine

Le supplément TV Magazine Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site **www.medialex.fr**

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht la ligne.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Département de
LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de LA BAULE-ESCOUBLAC

Arrêté portant constatation de la vacance d'une parcelle Secteur de Kerquessaud à La Baule-Escoublac

AVIS

Par arrêté nº 122 en date du 30 juin 2021, la commune de La Baule-Escoublac a engagé une procédure portant constat de bien vacant et sans maître pour la parcelle désignée ci-après, située en plein coeur d'un ensemble parcellaire non construit, entre la route de Ker Rivaud et la route de Kerquessaud.
Parcelle référencée : CT 22, 897 m2, lieu-dit " Villeneuve".
Cette parcelle est intégralement grevée par l'emplacement réservé nº 16N inscrit au PLU de la commune pour la réalisation du futur centre technique municipal.
Toute personne susceptible de s'en réclamer propriétaire est invitée à se faire connaître auprès de la Direction de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture au public*, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, hors mercredi et vendredi après-midi, dans un délai de six mois à compter de la présente publication.
* Direction de l'urbanisme joignable au 02 51 75 75 42/43.

Signé :
M. Franck LOUVRIER
Maire de La
Baule-Escoublac.

Communauté de communes
SÈVRE ET LOIRE (CCSL)

Commune de
SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Projet de modification nº 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Julien-de-Concelles

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté nº A20210708-182, Mme la Présidente de la CCSL responsable du projet, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de modification nº 1 du PLU de Saint-Julien-de-Concelles qui se déroulera du 13 septembre à 9 h 00 au 15 octobre 2021 à 17 h 00. Mme Aude Vouzellaud a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.
Elle est chargée de diriger l'enquête et se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, 4, rue des Heurthauds, pendant les créneaux des permanences :
- le lundi 13 septembre de 9 h 00 à 12 h 30,
- le samedi 25 septembre de 9 h 00 à
12 h 00,
- le mercredi 29 septembre de
14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 7 octobre de 9 h 00 à
12 h 30 (priorité sera donnée aux rendez-vous téléphoniques ce jour-là),
- le vendredi 15 octobre de 15 h 00 à
17 h 00.
Pour les personnes ne pouvant pas venir en mairie, il sera possible d'appeler le 02 40 54 10 40 pour prendre un rendez-vous téléphonique avec la commissaire enquêtrice, en priorité lors de la permanence dédiée. Pendant la stricte durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Saint-Julien-de-Concelles, aux jours et horaires d'ouverture et selon les modalités d'accueil du public en vigueur, où il sera également accessible sur un poste informatique.
Les informations relatives à l'enquête publique et le dossier d'enquête en version numérique pourront également être consultés sur le site internet de la CCSL :
https://urbanisme.ccsevreloire.fr/rubrique/procedures-en-cours/
ou celui de la mairie :
https://saintjuliendeconcelles.fr
Le public pourra consigner ses observations pendant la stricte durée de l'enquête :
- sur le registre d'enquête situé à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles aux jours et heures habituels d'ouverture, ou,
- par voie postale adressée à la commissaire enquêtrice à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, 4, rue des Heurthauds, BP 33, 44450 Saint-Julien-de-Concelles, ou,
- par courriel à l'adresse suivante : plu@ccsevreloire.fr (objet : EP Concelles).
La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo.
Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur les sites internet dans les meilleurs délais.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la CCSL ainsi qu'à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, ainsi que sur les sites internet pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par la commissaire enquêtrice la CCSL sera amenée à se prononcer par délibération sur l'approbation du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Département de
LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de LA
BAULE-ESCOUBLAC

Arrêté portant constatation de la vacance de parcelles Forêt d'Escoublac à La Baule-Escoublac

AVIS

Par arrêté nº 121 en date du 30 juin 2021, la commune de La Baule-Escoublac a engagé une procédure portant constat de bien vacant et sans maître pour les parcelles désignées ci-après, lieux-dits "La Ville Halgand" et "Le Bois d'Amour", au Sud de l'avenue Antoine-Louis.
Parcelles référencées :
- BI 108, 5 m2,
- BI 130, 89 m2
- BI 131, 313 m2,
- BI 134, 284 m2
- BI 135, 192 m2,
- BI 139, 1 409 m2,
- BI 145, 1 428 m2,
- BI 32, 1 190 m2,
- BI 38, 2 090 m2,
- BI 39, 3 195 m2.
Ces parcelles font partie de la forêt d'Escoublac et sont à ce titre, grevées par la servitude "Espaces Boisés Classés".
Toute personne susceptible de s'en réclamer propriétaire est invitée à se faire connaître auprès de la Direction de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture au public*, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, hors mercredi et vendredi après-midi, dans un délai de six mois à compter de la présente publication.
* Direction de l'Urbanisme joignable au 02 51 75 75 42/43.

Signé :
M. Franck LOUVRIER
Maire de La
Baule-Escoublac.

Région des PAYS DE LA LOIRE

Relative au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté de la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 16 juillet 2021, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Pays de la Loire.
1 - Objet et dates de l'enquête publique :
En application de l'article L.4251-6 du Code général des collectivités territoriales, le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) des Pays de la Loire, arrêté à la session du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020, est soumis à enquête publique. L'autorité responsable du projet est la Région des Pays de la Loire.
Cette enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs est prescrite du lundi 13 septembre 2021 à 9 h 00 au vendredi 15 octobre 2021 à 17 h 00 portant sur le projet de SRADDET des Pays de la Loire.
La Loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Régions l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), qui fixe des objectifs de moyen et long terme pour le territoire régional dans les 11 domaines suivants : l'équilibre et l'égalité des territoires ; l'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional ; le désenclavement des territoires ruraux ; l'habitat ; la gestion économe de l'espace ; l'intermodalité et le développement des transports ; la maîtrise et la valorisation de l'énergie ; la lutte contre le changement climatique ; la pollution de l'air ; la protection et la restauration de la biodiversité ; la prévention et la gestion des déchets.
Pour assurer sa transversalité, le SRADDET intègre et se substitue aux schémas cités dans l'ordonnance du 27 juillet 2016 : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ; le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ; le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ; le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT).
Le SRADDET s'adresse aux documents de planification et d'urbanisme locaux à savoir les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) (à défaut de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme (PLU(i)) ou Cartes communales), les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), les Chartes de Parcs naturels régionaux (PNR), les Plans de mobilités, ainsi qu'aux décisions des acteurs des filières déchets du fait de l'intégration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) (R. 4251-12 du Code général des collectivités territoriales).
Le SRADDET se structure en trois grands blocs :
- le rapport constitué d'un état des lieux synthétique du territoire, de la stratégie d'aménagement, des objectifs la déclinant et de la carte d'objectifs illustrative et indicative au 1/150 000ème,
- le fascicule comportant les règles et les mesures d'accompagnement permettant de faciliter leur mise en oeuvre,
- les annexes avec en particulier le rapport d'évaluation environnementale, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets intégrés au schéma d'aménagement.
L'enquête publique se déroule sur le territoire de la région des Pays de la Loire.
Le siège de l'enquête est fixé à l'Hôtel de Région, situé 1, rue de la Loire, 44966 Nantes cedex 9.
2 - Composition de la commission d'enquête :
La commission d'enquête, désignée par le président du tribunal administratif de Nantes par décision en date du 8 juin 2021 et modifiée en date du 8 juillet 2021, est composée des membres suivants :
Présidente : Mme Brigitte Chalopin, juriste.
Membres titulaires :
M. Daniel Busson, cadre bancaire retraité,
Mme Anne-Claire Maugrion, cadre retraité de la fonction publique territoriale,
M. Thierry Lambert, directeur de l'agence départementale Orne Développement.
M. René Prat, retraité de l'armée.
En cas d'empêchement de Mme Brigitte Chalopin, la présidence de la commission sera assurée par M. Daniel Busson, membre titulaire de la commission.
3 - Composition et consultation du dossier :
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces suivantes :
1. l'arrêté d'avis d'ouverture de l'enquête publique
2. la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 relative à l'arrêt de projet du SRADDET
3. le document de présentation synthétique du projet de SRADDET
4. le projet de rapport d'objectifs
5. les planches cartographiques indicatives au 1/150 000ème
6. le projet de fascicule de règles
7. les annexes :
- le rapport d'évaluation environnementale dont son résumé non technique,
- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté en octobre 2019,
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique adopté en octobre 2015 et son bilan,
- le bilan du Schéma Régional Climat Air Energie (mars 2018),
- la grille de lecture de l'armature urbaine.
8. la synthèse de la consultation publique des habitants de la région,
9. le recueil des avis reçus lors de la consultation des EPCI et établissements Publics de SCOT étendu aux départements et chambres consulaires régionales,
10. la synthèse des avis des EPCI et établissements Publics de SCOT réglementaires reçus dans les délais impartis,
11. l'avis de la CTAP du 27 avril 2021,
12. l'avis du CESER du 29 mars 2021,
13. l'avis de l'Autorité environnementale (CGEDD) du 21 avril 2021,
14. le mémoire en réponse de la Région des Pays de la Loire à l'avis de l'Autorité environnementale.

Ce dossier est consultable, 7j/7 et 24h/24 depuis le premier jour de l'enquête à 9 h 00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17 h 00, sur le site internet suivant : https://registredemat.fr/enquetepublique-sraddetpaysdelaloire
Les demandes d'informations ou de communication du dossier d'enquête, peuvent être adressées, aux frais du demandeur, à la Direction de projet SRADDET, par voie postale à La Région des Pays de la Loire, Direction Générale Adjointe des Territoires, de la Ruralité et des Politiques Européennes, 1, rue de la Loire, 44966 Nantes cedex 9, et par voie électronique à :
sraddet@paysdelaloire.fr
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, est consultable aux jours et heures habituelles d'ouverture au public des lieux listés ci-dessous, à l'exception des jours fériés ou chômés.
Lieu, adresse, horaires d'ouverture :
Loire-Atlantique :
Hôtel de Région (siège de l'enquête), 1, rue de la Loire à Nantes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30.
Hôtel de ville de Nantes, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville à Nantes, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Maine-et-Loire :
Hôtel de ville d'Angers, boulevard de la Résistance et de la Déportation à Angers, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30. Le jeudi de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30.
Mayenne :
Hôtel de ville de Laval, place du 11-Novembre à Laval, le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, du mardi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30, le samedi de 8 h 00 à 13 h 00.
Sarthe :
Hôtel de ville du Mans, place Saint-Pierre au Mans, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.
Vendée :
Hôtel de ville de La Roche-sur-Yon, place du Théâtre à La Roche-sur-Yon, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
4 - Modalités de contribution du public :
Le public dispose de trois modalités de contribution :
- dans les lieux d'enquête déterminés sur les cinq départements, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par les membres de la commission d'enquête, est déposé et mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions aux jours et heures habituelles d'ouverture au public de ces mêmes lieux, à l'exception des jours fériés ou chômés.
- pendant toute la durée de l'enquête, des observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressées par courrier à l'attention de la présidente de la commission d'enquête du SRADDET Pays de la Loire, à la Région des Pays de la Loire, Direction de de projet SRADDET, Direction Générale Adjointe des Territoires, de la Ruralité et des Politiques Européennes, 1, rue de la Loire, 44966 Nantes cedex 9, et par voie électronique à :
enquetepublique-sraddetpaysdelaloire@registredemat.fr
- pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront également être formulées sur un registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse suivante : https://registredemat.fr/enquetepublique-sraddetpaysdelaloire
L'ensemble des observations reçues par courrier, par courriel et celles exprimées dans les registres d'enquête «papier» seront publiées sur le registre dématérialisé et consultables par le public à l'adresse suivante :
https://registredemat.fr/enquetepublique-sraddetpaysdelaloire
5 - Permanences de la commission d'enquête :
La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs membres se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter l'exemplaire du dossier et présenter leurs observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivants, dans le respect des conditions sanitaires :
Lieu, adresse, jours et heures de permanence :
Loire-Atlantique :
Hôtel de Région (siège de l'enquête), 1, rue de la Loire à Nantes, lundi 13 septembre de 9 h 00 à 12 h 00, vendredi 15 octobre de 14 h 00 à 17 h 00.
Hôtel de ville de Nantes, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville à Nantes, mardi 21 septembre de 14 h 00 à 17 h 00, vendredi 1er octobre de 14 h 00 à 17 h 00.
Maine-et-Loire :
Hôtel de ville d'Angers, boulevard de la Résistance et de la Déportation à Angers, jeudi 16 septembre de 14 h 00 à 17 h 00, mercredi 29 septembre de 14 h 00 à 17 h 00, mardi 12 octobre de 9 h 00 à 12 h 00,
Mayenne :
Hôtel de ville de Laval, place du 11-Novembre à Laval, vendredi 17 septembre de 14 h 00 à 17 h 00, samedi 2 octobre de 9 h 00 à 12 h 00, lundi 11 octobre de 9 h 00 à 12 h 00.
Sarthe :
Hôtel de ville du Mans, place Saint-Pierre au Mans, mercredi 22 septembre de 9 h 00 à 12 h 00, lundi 27 septembre de 9 h 00 à 12 h 00, vendredi 8 octobre de 14 h 00 à 17 h 00.
Vendée :
Hôtel de ville de La Roche-sur-Yon, place du Théâtre à La Roche-sur-Yon, samedi 18 septembre de 9 h 00 à 12 h 00, jeudi 30 septembre de 14 h 00 à 17 h 00, mercredi 13 octobre de 9 h 00 à 12 h 00.
Conformément aux dispositions de l'article R.123-13 du Code de l'environnement, les observations du public déposées sur les registres d'enquête publique sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
6 - Adoption du schéma :
À l'issue de l'enquête publique, le projet de SRADDET, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera soumis à délibération du Conseil régional des Pays de la Loire.

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...
+ FACILE
PERTINENT
PROCHE
CENTRALEDESMARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici
FACILE Accès simple et rapide aux informations clés
PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités
PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche
N° Cristal 0 969 39 99 64 Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00
APPEL NON SURTAXÉ

Commune
de SAINT-AUBIN-DES-CHÂTEAUX

Projet d'aliénation partielle des chemins ruraux nº 2, nº 7, nº 79

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

public est informé que par arrêté 2021-50 du 13 août 2021, le maire de nt-Aubin-des-Châteaux a ordonné l'ouure d'une enquête publique portant les projets d'aliénation partielle des mins ruraux suivants : nº 2, lieudit Tardivais ; nº 7, lieudit La Cottignais ; '9, lieudit Nicord.

et effet, M. Claude Chepeau, ingénieur onome à la retraite, a été désigné en lité de commissaire enquêteur par le re de Saint-Aubin-des-iteaux.

nquête publique se déroulera du di 13 septembre 2021 au di 28 septembre 2021 inclus sôit pent 16 jours consécutifs.

dossier ainsi que le registre d'enquête uillets non mobiles, coté et paraphé le commissaire enquêteur seront te- à disposition du public à la mairie de nt-Aubin-des-Châteaux, 2, place de lise, pendant la durée de l'enquête les lis et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00, les mardis, mercre- et jeudis de 8 h 30 à 12 h 30.

dossier d'enquête publique sera éga- ent disponible durant l'enquête sur le internet de la commune à l'adresse w.saint-aubin-des-chateaux.fr

ndant la durée de l'enquête, les obser- ons pourront être consignées sur le istre prévu à cet effet ou adressées écrit au commissaire enquêteur à resse suivante : mairie de Saint-Aubin- -Châteaux, 2, place de l'Église, 10 Saint-Aubin-des-Châteaux ou par électronique à l'adresse : irie@saint-aubin-des-chateaux.fr précisant en objet "projet d'aliénation chemins ruraux".

commissaire enquêteur recevra le pu- , à la mairie de Saint-Aubin-des- iteaux le lundi 13 septembre 2021 de 00 à 12 h 30.

ute personne pourra sur sa demande ses frais, obtenir communication du sier d'enquête publique auprès de la irie de Saint-Aubin-des-Châteaux.

expiration du délai d'enquête, le regis- d'enquête sera clos et signé par le mmissaire enquêteur. Son rapport et conclusions seront transmis au maire s un délai d'un mois à compter de piration de l'enquête. Ils seront tenus disposition du public à la mairie de nt-Aubin-des-Châteaux pendant 1 an à mpter de la clôture de l'enquête publi- Ils seront également publiés sur le internet de la commune.

issue de l'enquête publique, les pro- d'aliénation partielle des chemins ru- nº 2, nº 7 et nº 79 pourront être ap- uvés par le conseil municipal.

Commune
de SAINT-AUBIN-DES-CHÂTEAUX

vision du Plan local d'urbanisme le projet de périmètre délimité s abords du Menhir des Louères

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

public est informé que par arrêté 021-49 du 13 août 2021, le maire de nt-Aubin-des-Châteaux a ordonné l'ouure d'une enquête publique unique ant sur le projet de révision du Plan al d'Urbanisme et le projet de Périmè- Délimité des Abords du Menhir des

---

Communauté de communes
SÈVRE ET LOIRE (CCSL)

Commune
de SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Projet de modification nº 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Julien-de-Concelles

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté nº A20210708-182, Mme la Présidente de la CCSL responsable du projet, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de modification nº 1 du PLU de Saint-Julien-de-Concelles qui se déroulera du 13 septembre à 9 h 00 au 15 octobre 2021 à 17 h 00. Mme Aude Vouzellaud a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle est chargée de diriger l'enquête et se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, 4, rue des Heurthauds, pendant les créneaux des permanences :

- le lundi 13 septembre de 9 h 00 à 12 h 30,
- le samedi 25 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 29 septembre de 14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 7 octobre de 9 h 00 à 12 h 30 (priorité sera donnée aux rendez-vous téléphoniques ce jour-là),
- le vendredi 15 octobre de 15 h 00 à 17 h 00.

Pour les personnes ne pouvant pas venir en mairie, il sera possible d'appeler le 02 40 54 10 40 pour prendre un rendez-vous téléphonique avec la commissaire enquêtrice, en priorité lors de la permanence dédiée. Pendant la stricte durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Saint-Julien-de-Concelles, aux jours et horaires d'ouverture et selon les modalités d'accueil du public en vigueur, où il sera également accessible sur un poste informatique.

Les informations relatives à l'enquête publique et le dossier d'enquête en version numérique pourront également être consultés sur le site internet de la CCSL :
https://urbanisme.ccsevreloire.fr/rubrique/procedures-en-cours/
ou celui de la mairie :
https://saintjuliendeconcelles.fr

Le public pourra consigner ses observations pendant la stricte durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête situé à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles aux jours et heures habituels d'ouverture, ou,
- par voie postale adressée à la commissaire enquêtrice à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, 4, rue des Heurthauds, BP 33, 44450 Saint-Julien-de-Concelles, ou,
- par courriel à l'adresse suivante : plu@ccsevreloire.fr (objet : EP Concelles). La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo.

Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur les sites internet dans les meilleurs délais.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la CCSL ainsi qu'à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, ainsi que sur les sites internet pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par la commissaire enquêtrice la CCSL sera amenée à se prononcer par délibération sur l'approbation du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Vie des sociétés

FICAMEX

BLUESTONE VET44

Société à responsabilité limitée
Société de participations financières de profession libérale de vétérinaires
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
4, place du Pré-Saint-Pierre
44170 NOZAY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Nozay du 3 août 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée, société de participations financières de profession libérale.

Dénomination sociale : Bluestone Vet44.

Siège social : 4, place du Pré-Saint-Pierre, 44170 Nozay.

Objet social : la prise de participations et d'intérêts et la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés d'exercice libéral (SEL) ayant pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire, ainsi que toute activité indissolublement liée à la gestion desdites participations.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2 000 euros.

Gérance : Mme Jennifer Brouwer, demeurant 1, La Godardais, 44170 Abbaretz, Mme Charlotte Foliard, demeurant 3, rue de l'Hertaudière, 44360 Vigneux-de-Bretagne.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

Pour avis
La Gérance.

SSI LOGISTICS

SAS au capital de 5 701 471 euros
Siège social :
28 ter, rue de la Paix-et-des-Arts
44600 SAINT-NAZAIRE
490 659 232 RCS Saint-Nazaire

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juillet 2021 M. Grégory Papillon, demeurant, route de l'Église 6 1246 Corsier Switzerland, a été nommé président en remplacement de M. Visca Santiago, à compter de ce jour. Il en sera fait mention au RCS de Saint-Nazaire.

A.C INVEST

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 16, rue Bernard
44400 REZÉ

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Rezé (44) du 6 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : A.C Invest.

Forme sociale : société à responsabilité limitée à associé unique.

Siège social : 16, rue Bernard, 44400 Rezé.

Objet social : la société a pour objet :

FICAMEX

IDEOVET

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
de vétérinaire
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 40, avenue Simone-Veil
49240 AVRILLÉ

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Avrillé (49240) du 5 juillet 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle (Selarlu de vétérinaire L.31.12.1990 article 2).

Dénomination sociale : Ideovet.

Siège social : 40, avenue Simone-Veil, 49240 Avrillé.

Objet social : l'exercice de la profession de vétérinaire telle qu'elle est définie par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et notamment les articles L.241-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 5 000 euros.

Gérance : Mme Laure, Maud Aubry, née le 26 novembre 1981 à La Garenne-Colombes (92), de nationalité française et demeurant ce jour 24, rue Germaine-Tillion, 49460 Montreuil-Juigné.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Angers et inscrite au tableau de l'Ordre des vétérinaires de la région des Pays-de-la-Loire.

Pour avis
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21 juillet 2021, il a été constitué une EURL dénommée RS Loc.

Siège social : 8, rue des Garets, 44140 Geneston.

Capital : 1 000 euros.

Objet : location de véhicules de prestige (luxe) sans chauffeur.

Gérance : M. Loan Durand, 8, rue des Garets, 44140 Geneston.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de Nantes.

AXSY4

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, rue de l'Ouche Cormier
44700 ORVAULT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Orvault du 17 août 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.

Dénomination : AXSY4.

Siège : 4, rue de l'Ouche-Cormier